

Résumé du plan d'entreprise
2024-2025 à 2028-2029
comprenant un résumé du budget d'exploitation, du budget
des investissements et du plan d'emprunt 2024-2025

nous protégeons votre avenir



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada



Table des matières

Au sujet de la SADC	2
Partie 1 : Sommaire	3
Partie 2 : Vue d'ensemble de la SADC	6
Partie 3 : Contexte d'exploitation	11
Partie 4 : Objectifs et activités	19
Partie 5 : Revue financière	24
Annexes	29
Annexe A - Cadre de gouvernance de la SADC	30
Annexe B - États financiers et budgets	38
Annexe C - Plan d'emprunt	42
Annexe D - Réduction des dépenses	43
Annexe E - Respect des lois et des politiques	44
Annexe F - Priorités du gouvernement et orientation	47
Annexe G - Fiche de rendement 2023-2024	54

Au sujet de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale constituée par une loi du Parlement canadien en 1967.

Elle a pour mission de protéger les déposants. Cette protection prend trois formes : la SADC fournit une assurance-dépôts, elle procède au règlement de ses institutions membres en cas de faillite et elle contribue à la stabilité du système financier. Dans tous les cas, elle doit s'efforcer de réduire le plus possible les risques de perte pour elle-même.

À chaque institution membre, la SADC protège automatiquement les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie de dépôts et par déposant. Les institutions membres comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Depuis sa création, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres ; elle a ainsi protégé des dépôts assurés se montant à 26 milliards de dollars et appartenant à plus de deux millions de déposants. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996.

La SADC ne reçoit pas de fonds publics ; ses activités sont entièrement financées par les primes que lui versent ses membres.

Vision de la SADC : Protéger vos dépôts assurables au Canada et votre avenir financier.

Pour en savoir plus sur la SADC

Consultez le site Web ou le Rapport annuel 2023 de la SADC, au www.sadc.ca.

Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, par courriel, ou par la poste.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
1200-79, rue Wellington Ouest
C. P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information

sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Services d'ATS :
1-800-465-7735
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Numéro de catalogue : CC392-1F-PDF- 1701-7521



Partie 1
Sommaire

Pour bien jouer son double rôle d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement, la SADC doit composer avec un environnement complexe et dynamique.

L'économie canadienne est balayée par de forts vents contraires venus d'ici et d'ailleurs, comme le resserrement de la politique monétaire, la hausse des taux d'intérêt, diverses tensions géopolitiques et le recul de l'abordabilité du logement. Les entreprises canadiennes continuent d'évoluer dans un climat incertain, vu la hausse du coût des intrants et de l'emprunt. Et les particuliers sont touchés eux aussi.

Les institutions membres affichent une bonne stabilité financière.

Les faillites survenues en 2023 n'ont pas dépassé les frontières des États-Unis et de la Suisse, mais elles ont fait ressortir l'importance pour les organismes de surveillance et de réglementation de maintenir leur vigilance. Elles ont également mis en relief la pertinence de la planification de règlement et des simulations – qui préparent la SADC à réagir promptement à différents types de crise ou d'événements nuisibles à la stabilité du système financier – de même que la nécessité de sensibiliser le public à l'assurance-dépôts, pour protéger les déposants et contribuer à la stabilité financière.

Chaque année voit l'arrivée de nouveaux produits et services financiers, fournisseurs et canaux de distribution. Les occasions d'épargner qui en résultent présentent de nouveaux risques en ce qui concerne la protection des dépôts. C'est pourquoi la SADC continue d'innover afin de protéger l'avenir financier des déposants. Elle poursuit notamment la modernisation de son système de remboursement en cas de faillite, ce qui permettra de rembourser les déposants plus rapidement, plus facilement et en toute sécurité.

La SADC sait s'adapter à un milieu de travail en pleine évolution. Tous les organismes sont confrontés à la transformation des technologies et des cultures d'entreprise, et continuent de se disputer les candidats qualifiés. La SADC déploie donc des stratégies qui favorisent le recrutement et la fidélisation de travailleuses et travailleurs chevronnés qui représentent bien la diversité de la population canadienne. Elle continuera de parfaire son modèle de travail hybride en adaptant ses outils technologiques, son mode de fonctionnement et la formation de tout son personnel, pour toujours s'acquitter de son mandat malgré l'évolution des contraintes.

Durant la période de planification allant de 2024-2025 à 2028-2029, la SADC poursuivra trois grands objectifs stratégiques, à l'appui de son double mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

Pour ce faire, la SADC doit disposer des effectifs, données, processus, outils, systèmes et moyens financiers nécessaires à un règlement. La SADC participe plus intensivement à la surveillance du secteur financier en période d'incertitude ou de difficulté économique. En se tenant prête à toute éventualité, elle est d'autant plus en mesure de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier.

La SADC continuera de renforcer sa capacité de repérer rapidement les nouveaux risques. Elle veillera également à recenser et à évaluer les outils, politiques et mécanismes susceptibles de renforcer le cadre d'assurance-dépôts et de règlement de faillite, et à rehausser ses capacités d'intervention grâce à des formations et à des simulations.

En 2024-2025, elle continuera de travailler sur sa nouvelle plateforme de remboursement des dépôts assurés, un important projet de transformation entrepris en 2021. Cette plateforme permettra aux déposants d'accéder à leur argent plus rapidement et en toute sécurité, advenant la faillite d'une institution membre. De son côté, la SADC disposera de nouveaux outils numériques pour communiquer en toute sécurité avec les déposants, les institutions membres et les courtiers en dépôt.

En 2024-2025 également, la SADC poursuivra la modernisation de la collecte des données, de concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada, dans le but de disposer des données réglementaires nécessaires a) à des prises de décisions avisées et fondées sur le risque, b) à une adaptation rapide à l'évolution du contexte de risque canadien et c) à l'harmonisation des besoins selon les mandats respectifs des trois organismes.

2. Entretenir la confiance des déposants

Pour protéger l'avenir financier des déposants, il est essentiel de les rassurer quant à la sécurité de leurs dépôts. La SADC a entrepris un examen du cadre d'assurance-dépôts pour bien mesurer la portée du régime actuel et s'assurer de satisfaire aux besoins futurs des déposants. Les résultats de cette étude seront communiqués à la ministre des Finances.

Vu la corrélation évidente entre la sensibilisation du public et la stabilité du système financier, la SADC continuera de mieux informer la population sur son rôle, sur ses membres et sur la protection d'assurance-dépôts.

3. Consolider ses assises

Cet objectif englobe les moyens à prendre pour bien préparer la SADC à composer avec des facteurs internes et externes qui influent sur son personnel, sa culture d'entreprise et ses outils technologiques. La SADC tient à demeurer un employeur exemplaire et veut que son personnel représente bien les déposants. Elle promeut activement une culture fondée sur l'inclusion et souhaite faire mieux que les statistiques sur la représentation des groupes désignés. En 2024-2025, elle s'efforcera de mériter de nouveau la certification Great Place to Work^{MC}. La SADC mise sur son personnel et sur sa culture pour réaliser sa vision.

Elle rehaussera l'efficacité de ses services grâce à des investissements ciblés dans les technologies, au renforcement de sa résilience et au perfectionnement de son personnel, de manière à s'acquitter de son mandat.

D'un point de vue financier, le budget d'exploitation de la SADC s'élèvera à 90,3 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, et son budget des investissements à 1,2 million de dollars. La SADC dispose d'un fonds *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au 30 septembre 2023, le fonds *ex ante* de la SADC s'établissait à 8,6 milliards de dollars, soit 73 points de base des dépôts assurés.

En phase avec l'évolution du contexte d'exploitation de la SADC et des risques auxquels cette dernière est confrontée, le présent plan d'entreprise soutient la capacité de la SADC d'exécuter son mandat et de maintenir la confiance des épargnants quant à la protection de leurs dépôts assurables.



Partie 2
Vue d'ensemble
de la SADC

Raison d'être et mandat

La SADC existe pour protéger les déposants et favoriser la stabilité du système financier canadien. La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* ») énonce les quatre volets de son mandat :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

Vision de la SADC

Protéger vos dépôts assurables au Canada et votre avenir financier.

Rôle d'intérêt public

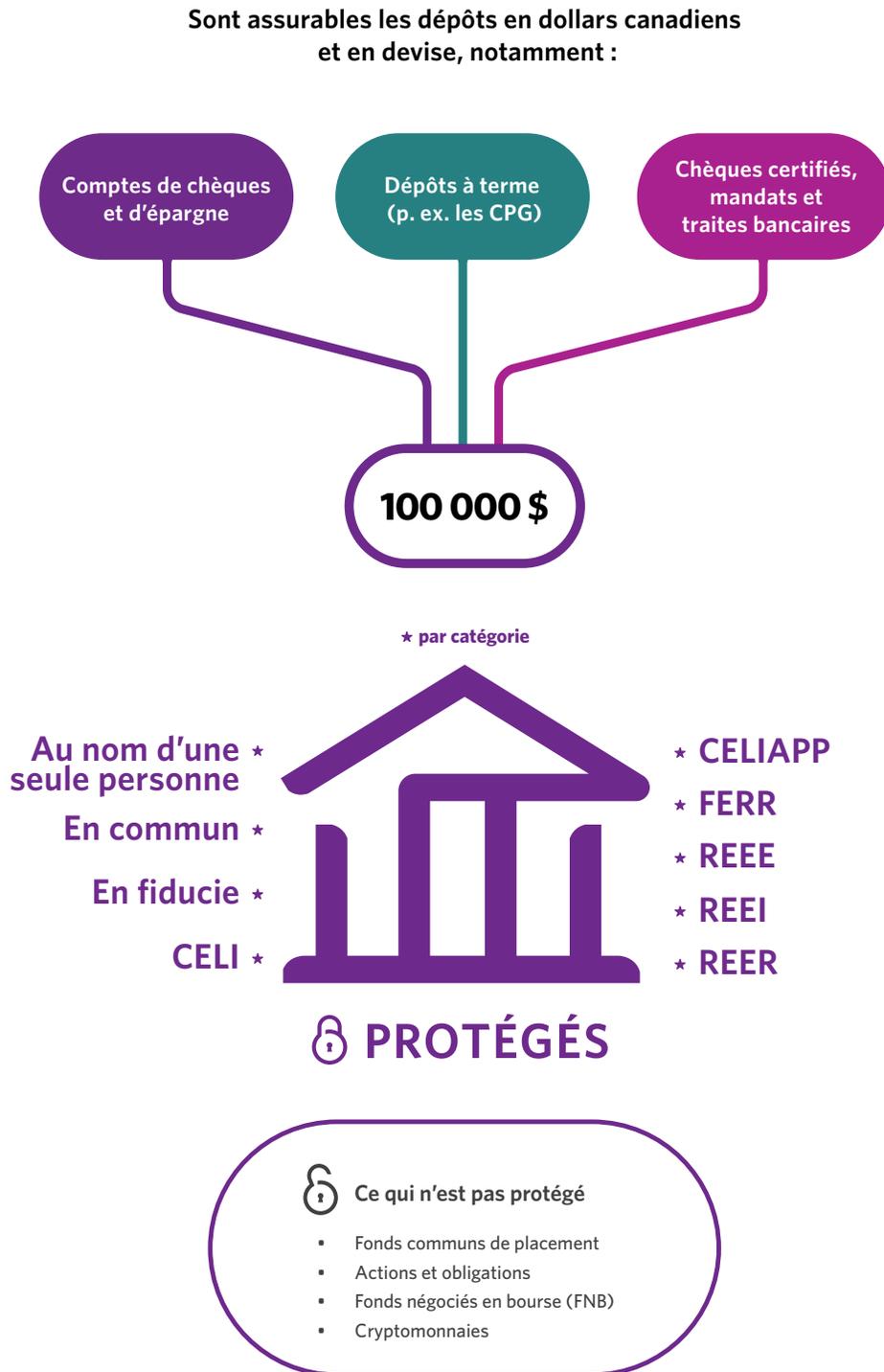
La SADC a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la SADC*. Cette société d'État fédérale est mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre des Finances.

La SADC protège les dépôts assurables détenus auprès de ses 87 institutions membres. La protection maximale s'élève à 100 000 \$ (somme du capital et des intérêts) par déposant et par catégorie d'assurance-dépôts, dans chaque institution.

En s'acquittant de son double mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement pour ses institutions membres, la SADC contribue à la stabilité du système financier. Elle mise sur une étroite collaboration avec les autres organismes de surveillance du secteur financier (le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF], la Banque du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada [ACFC]) et d'autres parties intéressées au pays et à l'étranger pour faire face aux risques et préserver la stabilité du système financier canadien.

Modalités de l'assurance-dépôts

En date du 30 septembre 2023, les dépôts assurables appartenant à chacune des neuf catégories suivantes font l'objet d'une protection distincte :



Institutions membres et activités connexes

En date du 30 septembre 2023, la SADC comptait 87 institutions membres, soit la majorité des banques canadiennes, un bon nombre de leurs filiales, certaines sociétés de fiducie et de prêt, des coopératives de crédit fédérales et certaines filiales d'institutions étrangères. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories susmentionnées.

Institutions membres de la SADC (au 30 septembre 2023)

Banques canadiennes et filiales	52
Sociétés de fiducie et de prêt	16
Coopératives de crédit fédérales	3
Filiales d'institutions étrangères	16
Total	87

Les six plus grandes banques canadiennes sont membres de la SADC. Elles ont toutes été désignées banques d'importance systémique nationale (BISN) par le Bureau du surintendant des institutions financières. Deux d'entre elles sont également reconnues par le Conseil de stabilité financière comme banques d'importance systémique mondiale (BISM).



Partie 2 : Vue d'ensemble de la SADC

Pour gérer les risques que posent ses institutions membres, la SADC assure une surveillance continue de ses membres en se fondant sur diverses sources d'information, dont les rapports financiers établis par les institutions, les données relatives à leur marché et des analyses du contexte dans lequel elles évoluent. La SADC compte aussi sur le BSIF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. En collaboration avec le ministère des Finances, la Banque du Canada, le BSIF et l'ACFC, elle analyse les vulnérabilités économiques et les politiques publiques dans le but de favoriser la stabilité du système financier.

La SADC peut procéder directement à l'examen de ses institutions membres et elle collabore étroitement avec les autres organismes de surveillance du secteur financier lorsqu'une institution membre représente un risque élevé pour la SADC et pour le système financier.

La SADC a le pouvoir d'intervenir auprès d'un membre en difficulté et de déployer diverses solutions de règlement, dont le remboursement des dépôts assurés. Entre autres solutions, elle pourrait faciliter la vente de l'institution en difficulté, lui octroyer un soutien financier direct ou encore établir une institution-relais pour maintenir l'institution en activité jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une BISN, la SADC pourrait prendre temporairement le contrôle de l'institution et mettre en place un régime de recapitalisation interne en convertissant certains titres de créance en actions ordinaires. Si la SADC opte pour le remboursement des dépôts assurés, elle veillera à ce que les déposants aient rapidement accès à leur argent.

Structure financière de la SADC

La SADC ne reçoit pas de fonds publics ; ses activités sont entièrement financées par les primes que lui versent ses membres.

Quant aux produits tirés des primes, ils alimentent directement son fonds *ex ante*, qui sert à éponger les pertes de la SADC en cas de faillite d'une institution membre. Sauf exception, les charges d'exploitation de la SADC sont financées par les produits d'intérêts tirés de son portefeuille de placement. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, résultat qui, dans son cas, découle principalement des produits d'intérêts.

Au besoin, la ministre des Finances peut consentir des prêts à la SADC à même le Trésor (voir l'[annexe C - Plan d'emprunt](#)).



Partie 3
Contexte d'exploitation

Les paragraphes qui suivent décrivent l'environnement externe et le contexte interne de la SADC, de même que les risques auxquels elle est confrontée. Ses objectifs et son orientation stratégiques découlent de tous ces facteurs de même que de son mandat.

Environnement externe

Économie

L'économie canadienne demeure balayée par des vents contraires venus d'ici et d'ailleurs. De nombreuses banques centrales, dont celle du Canada, ont haussé le loyer de l'argent dans l'espoir de ramener l'inflation près de sa fourchette cible. La hausse des taux d'intérêt peut aussi entraîner d'autres conséquences pour les consommateurs et les entreprises : hausse des coûts d'emprunt, recul de l'abordabilité du logement et dépréciation des actifs réels et financiers. Les entreprises canadiennes s'attendent à une progression plus lente de leur chiffre d'affaires, vu le climat plus ou moins propice aux investissements, l'étroitesse du marché du travail et la hausse du coût des intrants et de l'emprunt.

Institutions membres

Malgré ce climat d'incertitude, les institutions membres continuent d'afficher des cotes de crédit adéquates et ne donnent pour le moment aucun signe de tension. La plupart d'entre elles sont en bonne posture, car leur capitalisation, leur financement et leurs liquidités sont à des niveaux adéquats. Outre les vulnérabilités financières, la SADC suit de près divers risques financiers ou autres qui menacent ses membres, comme les risques liés à leur culture de gestion du risque. À cette fin, la SADC continue d'optimiser ses capacités de détection rapide des risques et d'intervention.

Secteur financier et innovation

La numérisation et les innovations financières poussent les institutions membres à transformer leurs stratégies, leurs produits et leurs services. La multiplication des intermédiaires et le recours de plus en plus fréquent aux services bancaires et de placement autogérés illustrent bien les nouvelles tendances qui offrent plus de commodité aux déposants, mais qui peuvent aussi nuire à leur compréhension de ce qui constitue un produit assurable par la SADC.

Les médias sociaux servent, d'une part, à mieux comprendre les comportements des déposants en cas de crise et, d'autre part, à bien leur expliquer la protection à laquelle ils ont droit. La vitesse à laquelle se sont produites les faillites bancaires aux États-Unis, en Suisse et au Royaume-Uni au début de 2023 a mis en lumière le pouvoir qu'ont les médias sociaux d'alimenter les paniques bancaires. La SADC prend part aux efforts du Conseil de stabilité financière et de l'Association internationale des assureurs-dépôts pour donner suite aux enseignements tirés de ces faillites bancaires.

Partie 3 : Contexte d'exploitation

Par ailleurs, la SADC va toujours de l'avant avec son projet de modernisation du remboursement des dépôts et sa stratégie en matière de technologie d'entreprise, à l'appui de son passage au numérique et de sa cybersécurité.

Sensibilisation des déposants

Comme nous l'avons vu, le secteur financier canadien est le théâtre d'une véritable transformation des services et produits financiers et des canaux de distribution. Selon des études, les gens qui se font du souci pour leur banque ou le système financier sont moins susceptibles de retirer leur argent s'ils savent que leurs dépôts sont protégés. Voilà pourquoi la SADC multiplie les efforts pour renseigner le public sur l'assurance-dépôts. La protection des dépôts favorise par ailleurs la stabilité du système financier¹. En 2023, le taux de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts a atteint 64 %, un sommet.

Durabilité

Les changements climatiques présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. En collaboration avec les organismes de surveillance du secteur financier, la SADC recueille des renseignements financiers liés au climat, aux fins de l'évaluation des risques. La SADC continuera de surveiller et d'évaluer de façon proactive les conséquences possibles du risque climatique sur ses membres et, par ricochet, sur elle-même.

En 2023-2024, la SADC a inauguré sa première stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette stratégie l'aidera à « verdir » ses activités grâce à des mesures responsables, intentionnelles et inclusives dont bénéficieront ses employés, les collectivités et tous les habitants du pays. Elle remplira plusieurs fonctions :

- Mesurer l'empreinte environnementale de la SADC et cerner les occasions de la réduire progressivement.
- Faire en sorte que le personnel soit motivé, productif et représentatif de la population canadienne, et aider les consommateurs à prendre des décisions financières éclairées grâce à la stratégie en matière de sensibilisation du public.
- Renforcer encore plus le cadre de gouvernance de la SADC, essentiel à l'exécution de son mandat.

1 Des études qui ont valu à leurs auteurs Douglas Diamond et Philip Dybvig le prix Nobel d'économie 2022 ont fait ressortir l'importance de l'assurance-dépôts et de la sensibilisation du public pour la stabilité financière et la croissance économique. Pour en savoir plus : <http://www.nobelprize.org/uploads/2022/10/popular-economicsciencesprize2022.pdf>

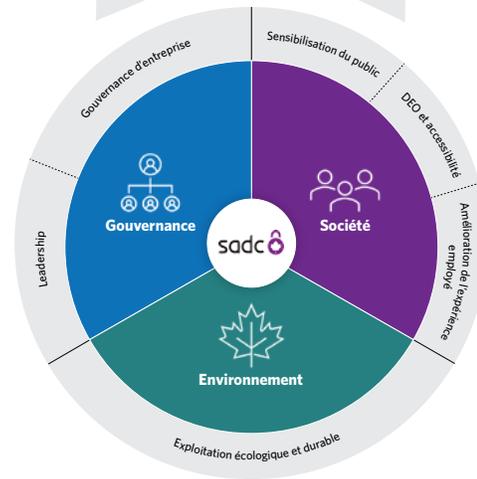
Partie 3 : Contexte d'exploitation

La SADC mesure ses émissions de gaz à effet de serre et le degré actuel de durabilité de ses activités. Elle a ainsi publié, au cours de l'exercice 2022-2023, un premier rapport en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Ce rapport fait partie du rapport annuel 2023.

Aux fins de cette déclaration et de celles qui vont suivre, la SADC a entrepris l'élaboration d'un registre de ses émissions de gaz à effet de serre qui servira de base de référence pour l'aider à réduire ses émissions, à l'appui de l'objectif de carboneutralité du gouvernement d'ici 2050.

Entre-temps, la SADC s'efforcera de faire progresser sa stratégie ESG et ses rapports sur les risques liés aux changements climatiques, à mesure que les normes nationales et internationales évolueront.

ESG à la SADC



Contexte de risque

Gestion du risque d'entreprise

Le programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) est régi par le cadre illustré ci-dessous, qui aide tout le personnel à reconnaître les risques, à dissiper les doutes et à tirer parti des occasions qui se présentent, de manière efficace. La haute direction passe ce cadre en revue une fois l'an, puis le conseil d'administration l'approuve. Le cadre comporte quatre grands éléments essentiels qui s'articulent autour d'une solide culture de gestion du risque à l'échelle de la SADC :



La SADC a recours à une structure qui met l'accent, d'une part, sur la surveillance et le contrôle centralisés et rigoureux du risque et, d'autre part, sur la définition claire des responsabilités au sein de chaque secteur d'activité, et qui vise à maintenir un équilibre entre ces deux éléments. Le conseil d'administration supervise le programme de GRE, par l'entremise de son Comité du risque. Quant au Comité du risque d'entreprise (CRE), il supervise les questions liées à la gouvernance et au contrôle du risque et il aide la direction à orienter la prise de décisions, à demander des explications et à conseiller.

Contexte interne

Ressources humaines et Culture d'entreprise

En réponse à un marché de l'emploi qui demeure extrêmement compétitif, la SADC déploie de nouvelles stratégies pour recruter du personnel dans les domaines les plus recherchés (la cybersécurité, par exemple). Elle fait valoir sa réputation d'employeur de marque et sa proposition de valeur aux employés, par exemple en se classant parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. La SADC ne néglige pas pour autant de motiver et de fidéliser son personnel en poste. Elle mesure régulièrement le degré de motivation de son personnel au moyen de sondages et de groupes de discussion, et elle s'informe sur ce qui tient le plus à cœur. Elle donne suite aux améliorations qui lui sont suggérées, au profit de sa culture d'entraide et d'ouverture à l'autre, une partie intégrante de sa proposition de valeur.

Par le biais de formations ciblées et d'un soutien accru à la santé mentale (outils, services et ressources), elle a démontré son engagement envers la sécurité psychologique et créé un milieu de travail où tous les employés se sentent épaulés et libres d'apprendre, de faire leur part et de bousculer les idées reçues.

La direction de la SADC a à cœur de conserver ses meilleurs éléments en misant sur des leaders de premier plan qui privilégient le côté humain. C'est là un élément essentiel à la réalisation des engagements enchâssés dans sa culture d'entreprise. Les engagements de la direction rendent possible le travail à l'unisson de tous les membres de la grande équipe de la SADC.

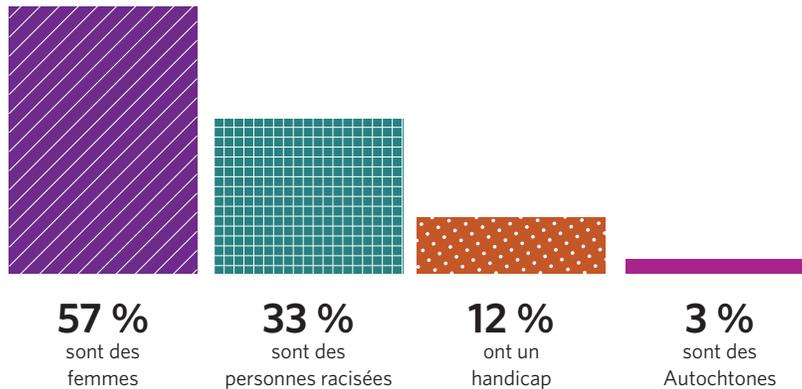




Diversité, équité et ouverture à l'autre

La SADC souhaite que ses effectifs représentent bien l'ensemble de la population. La diversité des voix vient enrichir toute l'organisation. La SADC sait que ses cadres supérieurs ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un milieu de travail inclusif. Ceux-ci poursuivent un objectif commun à cet égard. Les effectifs de la SADC atteignent ou dépassent déjà les cibles de représentation des femmes, des personnes racisées et des personnes handicapées, et 67 % de ses cadres sont des femmes (la cible est de 50 %). D'autres projets permettront de rehausser la représentation des Autochtones. Les principes d'ouverture à l'autre continueront de primer dans la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines et de culture d'entreprise (pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Diversité, accessibilité, ouverture à l'autre et équité en matière d'emploi » dans l'[annexe F](#)).

Auto-identification (genre et diversité)



Des formulaires d'auto-identification sont distribués à tous les employés, qui les remplissent sur une base volontaire. Le diagramme reflète les réponses à un sondage mené à la fin du premier trimestre de l'exercice 2023-2024. Certaines personnes peuvent faire partie de plus d'un groupe désigné.

Dotation en personnel

La SADC souhaite avant tout accéder à un plus grand bassin de candidats en misant sur sa proposition de valeur aux employés. Pour renforcer encore plus sa capacité de dotation, la SADC aura recours à diverses tactiques autres que le recrutement pour combler ses besoins. Par exemple, elle multipliera les occasions d'apprentissage et de perfectionnement, elle facilitera le transfert des connaissances entre employés, planifiera soigneusement la relève et aménagera des parcours propices à un apprentissage rapide.

La SADC s'attend à ce que le nombre d'employés demeure le même en 2024-2025 (230 employés à temps plein, permanents ou temporaires).

Milieu de travail

En septembre 2023, la SADC a mis fin à la dernière phase d'expérimentation de son modèle de travail hybride, au cours de laquelle la santé et la sécurité de ses employés sont demeurées une priorité absolue. La SADC souhaite que ce modèle soutienne sa culture et le sentiment d'appartenance, renforce la collaboration entre les équipes et au sein de chacune, et favorise le perfectionnement.

Les employés ont eu l'occasion de faire l'essai de différents espaces de travail, modes de collaboration, normes de travail et technologies, et de se plier aux exigences du gouvernement fédéral suivant un modèle souple qui repose sur de bonnes raisons d'aller au bureau. Cette approche mesurée a permis à la SADC de tenir compte des commentaires de ses employés pour apporter des ajustements et mettre en œuvre des changements d'une manière qui a favorisé leur satisfaction et suscité leur adhésion. La SADC continuera d'inciter son personnel à profiter du mode de travail hybride pour se rendre au bureau lorsqu'il a de bonnes raisons de le faire, entre autres pour collaborer.

Cybersécurité

Les cybermenaces croissent en nombre et en complexité, une tendance à long terme qui n'a pas fini de représenter un risque pour toutes les organisations. Le plan stratégique en matière de cybersécurité que la SADC a adopté lui permet de s'acquitter de son mandat en toute sécurité et avec résilience, en méritant l'entière confiance des autres organismes de surveillance du secteur financier, de ses institutions membres et des déposants.

Examen spécial du BVG

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau du vérificateur général (BVG) doit effectuer un examen spécial de la SADC au moins une fois tous les 10 ans. Le plus récent a eu lieu durant l'exercice financier 2019-2020. Un examen spécial vise à déterminer si les mécanismes et les pratiques de la société d'État fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que le déroulement de ses activités est efficace. Le rapport du BVG constate que la SADC a de bonnes pratiques dans les domaines de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que dans l'exécution de ses activités. Il ne note aucun défaut grave, et la SADC a communiqué des plans d'action en réponse aux trois recommandations du BVG. Ces plans d'action ont depuis été mis en œuvre. Le rapport du BVG peut être consulté sur le site Web de la SADC (sadc.ca). Il comprend les recommandations du vérificateur général et les réponses de la SADC.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Le plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 reposait sur les objectifs stratégiques suivants :

- Être fin prête à effectuer un règlement
- Accroître la confiance dans la protection des dépôts
- Accroître la résilience de la SADC

Dix projets liés à ces trois objectifs ont été lancés en 2023-2024. Les activités vont bon train, et la plupart affichent le degré d'achèvement prévu, exception faite d'un projet qui sera retardé d'un ou deux trimestres. La Fiche de rendement de la SADC (voir l'[annexe G](#)) fournit plus de précisions.



Partie 4
Objectifs et activités

Partie 4 : Objectifs et activités

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des principaux risques auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, la SADC continue de mettre l'accent sur ses priorités stratégiques et opérationnelles, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux, afin que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement soient parfaitement adéquats.

En 2024-2025, la SADC poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- 1. Être fin prête à effectuer un règlement**
- 2. Entretenir la confiance des déposants**
- 3. Consolider ses assises**

1. Être fin prête à effectuer un règlement

La SADC doit disposer des données, processus, outils, systèmes et moyens financiers nécessaires, mais aussi du personnel qualifié dont elle aurait besoin pour procéder à un règlement. C'est en période d'incertitude ou de difficulté économique que le rôle d'autorité de règlement de la SADC ainsi que son mandat de protection des déposants et de maintien de la stabilité financière prennent tout leur sens.

Comme les perspectives économiques demeurent incertaines, le maintien de la capacité de règlement demeure une priorité. Cet objectif stratégique comporte deux volets :

a) Détecter les risques liés aux institutions membres et au système financier et être en mesure de procéder à un règlement à l'avantage des déposants

Divers événements survenus à l'étranger et au pays en 2023, et l'incertitude économique qui en a découlé, ont fait ressortir l'importance de l'évaluation prospective des risques, de la planification de règlement et de la capacité d'agir rapidement en cas d'imprévu. En 2024-2025, la SADC continuera de renforcer ses capacités de détection rapide et de surveillance des risques auxquels ses institutions membres sont exposées, y compris de nouveaux risques non financiers.

En 2023, la SADC, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada ont entrepris conjointement un projet de modernisation de la collecte des données (MCD) qui s'étendra sur plusieurs années et leur donnera accès à des données réglementaires de première qualité et suffisamment détaillées. Les avantages de ce projet seront nombreux : efficacité accrue entraînant une réduction du fardeau des institutions membres ; détection plus rapide des risques liés au système financier canadien et maintien de la confiance du public à l'égard de ce dernier. C'est là un bon exemple de la collaboration entre la SADC et les autres organismes de surveillance fédéraux dans le but de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier.

La SADC continuera de vérifier les données de ses membres et des courtiers-fiduciaires. Ces vérifications permettent de confirmer que ces derniers respectent les exigences en matière de données et de tenue de registres, à l'appui du remboursement rapide et exact des dépôts assurés en cas de besoin.

Partie 4 : Objectifs et activités

La planification de règlement aide à protéger la stabilité du système financier canadien contre tout choc futur. La SADC compte toujours recenser et évaluer les outils, les politiques et les mécanismes susceptibles de renforcer son cadre actuel de règlement de faillite.

Comme aucune institution membre n'est en faillite, les exercices de simulation sont des moyens efficaces de mesurer et d'accroître la capacité d'intervention de la SADC. Nous continuerons de faire participer à ces simulations des intervenants autres que les organismes de surveillance du secteur financier².

Le cadre de financement et le régime de primes de la SADC contribuent grandement à la stabilité du système financier canadien. La SADC entreprendra en 2024-2025 la modernisation de son régime de primes différentielles et de son cadre de financement *ex ante*. Le projet vise deux objectifs : d'une part, s'assurer que le régime de primes différentielles suscite les comportements voulus chez les institutions membres (les catégories de tarification variant selon le risque que les institutions représentent pour le financement *ex ante* et pour la capacité de la SADC à exécuter son mandat) et, d'autre part, confirmer que la cible de financement *ex ante*, fixée à 85 points de base des dépôts assurés, demeure adéquate.

b) Permettre aux déposants d'accéder facilement et rapidement à leur argent en cas de défaillance de leur institution membre

La SADC mise sur l'innovation pour proposer aux déposants des modalités de remboursement rapides et sûres.

Le projet de modernisation du remboursement des dépôts se poursuit depuis 2021. À terme, les déposants auront accès plus rapidement à leur argent, et selon des modalités plus diverses, en cas de défaillance de leur institution. La SADC disposera quant à elle de nouveaux outils numériques pour communiquer avec les déposants, les institutions membres et certains courtiers.

Les améliorations en cours permettront de répondre aux attentes des déposants et de leur donner rapidement accès à leur argent, sans interruption de leurs opérations bancaires courantes. Le projet se poursuivra à l'exercice 2024-2025.

² Outre la SADC, sont membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) le Bureau du surintendant des institutions financières, le ministère des Finances, la Banque du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

2. Entretenir la confiance des déposants

Cet objectif est crucial pour la protection des déposants et la stabilité du système financier. La SADC continuera de renforcer la confiance dans la protection des dépôts en suivant de près l'évolution du secteur financier et en s'adaptant aux innovations qui surviennent.

Cet objectif comporte deux volets cruciaux :

a) Anticiper l'évolution des risques propres au secteur financier et des besoins des épargnants.

La SADC mise sur des analyses stratégiques pour s'adapter à la numérisation et aux innovations dans le secteur financier et faire en sorte que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement demeurent adéquats, méritent la confiance des déposants et renforcent la résilience du secteur financier.

Au cours de la période de planification, la SADC poursuivra son examen du cadre d'assurance-dépôts et en communiquera les conclusions au gouvernement fédéral. La SADC mène des études ciblées et des démarches auprès des intervenants pour voir comment elle peut moderniser le régime fédéral d'assurance-dépôts, pour qu'il soit toujours adapté aux habitudes des épargnants.

b) Faire en sorte que les déposants soient conscients de la protection d'assurance-dépôts et prennent des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes.

La confiance du public à l'endroit de l'assurance-dépôts contribue au maintien de la stabilité du système financier et à la protection des épargnes des déposants. Voilà pourquoi la SADC met l'accent sur la sensibilisation du public.

Le rythme des innovations financières et l'arrivée constante de nouveaux produits sur le marché rendent cet objectif encore plus vital. Pour aider les déposants à faire des choix éclairés, la SADC continuera de les informer sur les produits qui sont assurables et ceux qui ne le sont pas. Elle cherchera aussi des moyens de rendre plus efficaces ses règles de déclaration. Celles-ci ont pour but d'empêcher toute déclaration fausse, trompeuse ou mensongère, y compris par des intermédiaires, relativement à la qualité d'institution membre ou à l'assurabilité de certains produits de dépôt.

La SADC s'est dotée d'une stratégie qui vise à maintenir le niveau de sensibilisation du public canadien dans une fourchette de 60 à 65 %. Encore cette année, cette stratégie ciblera plus particulièrement les femmes et d'autres groupes importants dont le niveau de sensibilisation est inférieur à la moyenne à l'heure actuelle. La SADC vise à maintenir un degré adéquat de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts afin de réduire les risques de retraits massifs et de promouvoir la stabilité du système financier³.

3 Pour en savoir plus : <http://www.nobelprize.org/uploads/2022/10/popular-economicsciencesprize2022.pdf>

3. Consolider ses assises

Pour ce faire, il faut tenir compte des facteurs internes et externes qui influent sur les moyens technologiques de la SADC, sur son personnel et sur sa culture, entre autres éléments de son contexte d'exploitation. La SADC va donc améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes, moyens technologiques, activités et formations, afin de s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain. Cet objectif comporte deux volets :

a) Soigner la réputation de la SADC à titre d'employeur et veiller à ce que son personnel reflète la population canadienne

En 2024-2025, la SADC mettra en œuvre une nouvelle stratégie triennale en matière de ressources humaines, axée sur une culture d'ouverture à l'autre, le perfectionnement, le mentorat bien encadré, la rotation des tâches et la planification de la relève. La SADC entretient sa culture fondée sur l'ouverture à l'autre en mettant l'accent systématiquement sur la sécurité psychologique, l'accessibilité, la diversité et la collaboration. Elle continuera de faire connaître sa réputation d'employeur à l'interne et à l'externe, afin d'attirer et de fidéliser des effectifs de premier plan. En 2024-2025, la SADC s'efforcera de conserver sa certification Great Place to Work^{MC} et de se classer de nouveau parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Comme on l'a vu à la [partie 3](#), la SADC s'est dotée d'une stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle comprend que ces enjeux préoccupent tant les déposants que ses employés. La stratégie ESG définit et communique les objectifs de la SADC en la matière, dans un esprit de transparence et de responsabilisation.

b) Disposer de technologies et d'une infrastructure de cybersécurité résilientes

À l'ère du travail hybride, la SADC doit se réinventer pour relever les défis qui découlent de l'évolution de son contexte d'exploitation. L'exécution de sa stratégie de cybersécurité va bon train, la SADC se servant des résultats de ses tests et évaluations pour renforcer sa position. La SADC en arrive aux étapes finales de sa migration vers le nuage. Elle met en place de nouveaux logiciels et passe en revue ses processus pour simplifier ses services de TI et ses services intégrés. Ces démarches soutiendront les interactions et les services au quotidien dans l'ensemble de la SADC, avec à la clé une plus grande résilience, une optimisation des ressources et des niveaux de service bonifiés.



Partie 5
Revue financière

L'objectif du plan financier est de faire en sorte que la SADC ait la capacité, les compétences et les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité. Le plan rend compte du contexte d'exploitation et des risques importants, ainsi que des stratégies et des projets que la SADC entend mener pour obtenir les résultats escomptés.

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie sont présentés à l'annexe B. Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont le volume des dépôts assurés, le niveau du financement *ex ante* et la cible à atteindre, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les primes versées par les institutions membres, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Chacun de ces éléments est détaillé ci-après.

Le plan financier tient compte de la réduction des dépenses prévue dans le budget fédéral de 2023.

Le plan financier ne prend pas en compte une éventuelle intervention auprès d'une institution membre en difficulté, des modifications législatives ou tout autre projet important non planifié qui risqueraient d'avoir une incidence sur les ressources de la SADC.

Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle demanderait au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Dépôts assurés

Chaque année, les institutions membres soumettent leur Déclaration des dépôts assurés en date du 30 avril. Toute croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la SADC. La croissance présumée pour la période de planification change en fonction de divers facteurs, dont la conjoncture économique en général, les taux d'intérêt, l'évolution du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne des consommateurs entre divers instruments financiers. Pour l'exercice 2024-2025, on suppose une croissance annuelle des dépôts assurés de 5,6 %.

Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un fonds *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de ses institutions membres. Le montant de cette source de financement correspond à la somme des résultats non distribués de la SADC et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Cette cible dicte l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir. La SADC fera le point sur sa cible à court terme en fonction des principaux facteurs de risque dès que la cible de 85 points de base sera dépassée ou, au plus tard, après cinq ans. Au moment de la préparation du plan, la SADC était en bonne voie d'atteindre sa cible.

Les produits tirés des placements proviennent du portefeuille de placement de la SADC, qui est composé de titres de créance à faible risque et très liquides émis par le gouvernement du Canada ou certains gouvernements provinciaux.

La *Loi sur la SADC* autorise la SADC à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2023, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 35 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et la ministre des Finances si, de l'avis de cette dernière, il y a de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

La SADC présume qu'aucun emprunt ne sera nécessaire durant la période de planification.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

Cette provision résulte d'une évaluation du risque global des institutions membres selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre.

Selon les prévisions, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de la hausse projetée de l'exposition aux risques. Toutes les autres données servant au calcul de la provision sont fondées sur les renseignements disponibles au 30 septembre 2023.

Le Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification, car les coûts d'une faillite dépendent de la situation du moment.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du Règlement administratif sur les primes différentielles. La SADC estime que les produits tirés des primes de l'exercice 2024-2025 augmenteront de 5,6 %, pour s'établir à 941 millions de dollars.

Les taux de prime de l'exercice comptable des primes 2024 (exercice 2024-2025) devraient être les suivants :

	Taux de prime
Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	15 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	30 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	33,3 points de base des dépôts assurés

L'examen du régime de primes différentielles de la SADC s'est conclu avec la publication en juillet 2023 des modifications qui seront apportées au cadre. Ces changements viendront moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Les changements prévus doivent entrer en vigueur à l'exercice comptable des primes se terminant le 30 avril 2025 ; ils pourraient entraîner des changements dans les taux de prime.

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la SADC est exposée. Elle passe en revue ces politiques une fois l'an pour vérifier qu'elles demeurent appropriées et prudentes et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. Durant l'exercice 2024-2025, les produits tirés des primes devraient atteindre 273 millions de dollars, compte tenu d'un taux de rendement moyen hypothétique de 3 % de la trésorerie et des placements.

Budget d'exploitation

La SADC ne dépend pas des deniers publics. Elle finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres, qui sont calculées en fonction du volume de leurs dépôts assurés.

Le budget d'exploitation s'établit à 90,3 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit moins que les 90,4 millions prévus pour l'exercice antérieur. Cette diminution s'explique en premier lieu par le projet de modernisation du remboursement des dépôts qui passera de la phase de réalisation à la phase opérationnelle. Si les sommes allouées à la modernisation du remboursement vont diminuer, cette baisse est compensée par des investissements dans le projet de MCD.

La SADC s'attend à ce que ses charges d'exploitation diminuent annuellement après l'exercice 2024-2025. En effet, une fois que le projet de modernisation du remboursement des dépôts passera de la phase de réalisation à la phase opérationnelle, il nécessitera des investissements moindres.

La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

Un résumé du budget d'exploitation pour toute la période de planification est présenté à [l'annexe B \(figure 5\)](#).

Budget des investissements

Le budget des investissements pour l'exercice 2024-2025 est de 1,2 million de dollars, soit moins que les 2,6 millions anticipés pour l'exercice 2023-2024. Cette baisse s'explique en premier lieu par une diminution des coûts liés au programme de modernisation du remboursement des dépôts.

Un résumé du budget des investissements est présenté à l'[annexe B \(figure 6\)](#).

Résultats de l'exercice 2022-2023 comparativement au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, le total des actifs se montait à 8 159 millions de dollars, en hausse de 38 millions (0,5 %) par rapport au total de 8 121 millions annoncé dans le plan. Cette hausse est surtout due à un accroissement des titres de placement. À la même date, le total des passifs correspondait à 2 129 millions de dollars, en baisse de 489 millions (19 %) par rapport au total de 2 618 millions prévu dans le plan. La baisse s'explique surtout par la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

État du résultat global

Le bénéfice net pour l'exercice 2022-2023 s'est établi à 648 millions de dollars, alors que le plan prévoyait un bénéfice net de 723 millions. Cet écart de 75 millions de dollars (10 %) s'explique surtout par le montant de la provision pour pertes plus élevé que prévu, qui a été compensé en partie par la hausse plus marquée que prévu des produits tirés des placements.

Prévisions pour l'exercice 2023-2024 comparativement au plan

La présente section comporte des données financières prospectives, fondées sur certaines hypothèses, en date du 30 septembre 2023. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions. Le bénéfice net prévu pour l'exercice 2023-2024 est de 665 millions de dollars, alors que le plan prévoyait 775 millions. En voici la ventilation :

(en millions de dollars canadiens)	2023-2024		Écart Augmentation (diminution)	
	Prévisions	Plan d'entreprise	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	891	861	30	3 %
Produits tirés des placements et autres produits	189	174	15	9 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300	150	150	100 %
Charges d'exploitation	90	89	1	1 %
Charges d'impôt	25	21	4	19 %
Résultat net	665	775	(110)	(14 %)



Annexes

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, consultez notre site Web, au www.sadc.ca.

Annexe A

Cadre de gouvernance de la SADC

La SADC a à cœur de maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente partie renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la société d'État pour répondre aux attentes du public en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Au début de 2022, la SADC a mené un examen approfondi de sa structure et de ses pratiques de gouvernance, pour qu'elles demeurent avant-gardistes et dignes de la confiance du public. Société d'État dont la raison d'être est la protection du public, la SADC a également à cœur d'exécuter son mandat de manière à répondre aux attentes des déposants, du gouvernement et du Parlement.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est constitué des personnes suivantes :

- un président
- six administrateurs du secteur privé
- six administrateurs désignés d'office :
 - la présidente et première dirigeante de la SADC
 - le gouverneur de la Banque du Canada
 - le sous-ministre des Finances
 - la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
 - le surintendant des institutions financières
 - un surintendant adjoint des institutions financières, ou un autre fonctionnaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nommé par la ministre des Finances

Annexes

Comme le prévoit la *Loi sur la SADC*, un administrateur nommé d'office (autre que la première dirigeante de la SADC et le surintendant adjoint des institutions financières) peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du conseil d'administration ; ce substitut est réputé être un membre du conseil lorsqu'il assiste à ces réunions.

Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient repérés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Assemblée publique annuelle

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*⁴, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA) le 12 octobre 2023, sous forme de webémission. Leah Anderson, présidente et première dirigeante, et Robert Sanderson, président du conseil, ont parlé de ce que fait la SADC pour protéger les déposants, favoriser la stabilité du système financier et optimiser sa capacité de règlement. L'APA est l'occasion pour la SADC d'informer le public et les parties intéressées sur ses activités, et de répondre aux questions qui lui sont posées. La prochaine APA aura lieu à l'automne 2024.

⁴ *Loi sur la gestion des finances publiques*, art. 113.1

Conseil d'administration de la SADC

au 30 septembre 2023



Robert O. Sanderson
Président du conseil
De juin 2016 à juillet 2025

Administrateurs du secteur privé



Tashia Batstone
Comptable professionnelle agréée
St. John's (Terre-Neuve)
De juin 2023 à juin 2026



J. Martin Castonguay
Comptable professionnel agréé
Montréal (Québec)
De mai 2019 à mai 2026



Linda Caty
Avocate
Carignan (Québec)
De juin 2018 à juin 2024



Jeffrey Heath
Chef d'entreprise
Toronto (Ontario)
De mai 2023 à mai 2026



Andrew Kriegler
Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)
De septembre 2018 à septembre 2025



Helen Ray del Val
Avocate
Vancouver (C.-B.)
De juin 2023 à juin 2026

Administrateurs nommés d'office



Tiff Macklem
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis juin 2020



Chris Forbes
Sous-ministre des Finances
Au conseil depuis septembre 2023



Judith Robertson
Commissaire
ACFC
Au conseil depuis août 2019



Peter Routledge
Surintendant des institutions financières
BSIF
Au conseil depuis juin 2021



Ben Gully
Surintendant adjoint
BSIF
Au conseil depuis octobre 2022



Leah Anderson
Présidente et première dirigeante
SADC
Au conseil depuis le 23 juin 2022

Substituts des administrateurs nommés d'office



Carolyn Rogers
Première sous-gouverneure
Banque du Canada
Nommée substitut en juin 2022



Grahame Johnson
Sous-ministre adjoint des Finances
Nommé substitut en juin 2023



Frank Lofranco
Commissaire adjoint
ACFC
Nommé substitut en septembre 2021

Comités du conseil

Le conseil est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et des ressources humaines et le Comité du risque.

Comité d'audit

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance pour les éléments suivants : intégrité des états financiers de la SADC ; processus d'établissement de rapports financiers ; budgets annuels d'exploitation et des investissements et budgets des projets de grande ampleur ; systèmes de contrôle interne de la comptabilité et des finances ; fonction d'audit interne de la SADC ; et tout examen spécial mené au titre de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Composition :

- **J. M. Castonguay (président)** Membre depuis juin 2019 ; président depuis août 2021
- **T. Batstone** Membre depuis août 2023
- **H. R. del Val** Membre depuis août 2023
- **J. Heath** Membre depuis août 2023
- **J. Robertson** Membre depuis septembre 2019

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise à la SADC. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la SADC. Il supervise les occasions d'apprentissage qui permettent aux administrateurs de se tenir au fait des nouvelles tendances en matière de gouvernance et de s'en inspirer. Il contribue également à ce qui suit : planification de la relève du président du conseil et des administrateurs du secteur privé ; planification de la relève de la première dirigeante et des cadres supérieurs ; évaluation des objectifs annuels de la première dirigeante et recommandations à leur égard ; rendement et évaluation annuelle de la première dirigeante ; politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés. Récemment, le Comité s'est vu confier la responsabilité des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance de la SADC. Composition :

- **L. Caty (présidente)** Membre depuis mars 2019 ; présidente depuis août 2021
- **T. Batstone** Membre depuis août 2023
- **J. M. Castonguay** Membre depuis septembre 2019
- **A. Kriegler** Membre depuis août 2023
- **P. Routledge** Membre depuis août 2021
- **R. O. Sanderson** Membre depuis mars 2019

Comité du risque

Le Comité du risque épaulé le conseil dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques de la SADC et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des risques importants (financier, exploitation, réputation, stratégique) qui, le cas échéant, pourraient empêcher la SADC d'exécuter son mandat. Composition :

- **A. Kriegler (président)** Membre depuis mars 2019 ; président depuis janvier 2023
- **L. Caty** Membre depuis mars 2019
- **H. R. del Val** Membre depuis août 2023
- **B. Gully** Membre depuis juillet 2022
- **J. Heath** Membre depuis août 2023
- **T. Macklem** Membre depuis juillet 2020



Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1^{er} avril au 30 septembre 2023)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et à celles des comités dont ils font partie.

	Comités du conseil			
	Conseil d'administration ^b	Comité d'audit ^c	Comité de gouvernance et des ressources humaines	Comité du risque
Nombre de réunions^a	5	2	2	2
Présences				
Administrateurs du secteur privé				
R. O. Sanderson, président du conseil	5	2	2	2
T. Batstone ^f	2	1	1	s. o.
J. M. Castonguay	5	2	2	s. o.
L. Caty	5	s. o.	2	2
H. R. del Val ^f	2	1	s. o.	1
J. Heath ^f	5	1	s. o.	1
A. Kriegler	5	1	1	2
Administrateurs désignés d'office (substituts)				
Banque du Canada : T. Macklem (TM) (C. Rogers [CR])	4 (TM) 3 [CR]	s. o.	s. o.	2 (TM)
Société d'assurance-dépôts du Canada : L. Anderson	5	1	2	2
Ministère des Finances : M. Sabia (MS) ; Chris Forbes (CF) ^d (I. Jacques [IJ] ^e ; G. Johnson [GJ])	1 [GJ]	s. o.	s. o.	s. o.
Agence de la consommation en matière financière du Canada : J. Robertson (JR) (F. Lofranco [FL])	5 (JR) 3 [FL]	1 (JR)	s. o.	s. o.
Surintendant des institutions financières : P. Routledge	4	s. o.	2	s. o.
Surintendant adjoint des institutions financières : B. Gully	4	s. o.	s. o.	1
A quitté le conseil durant l'exercice				
D. Dominy ^f	1	1	1	1

a Y compris virtuellement.

b Y compris des exercices sur table et une séance de planification stratégique à l'intention des administrateurs.

c Le président du conseil est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais il n'en est pas membre.

d Michael Sabia, ancien sous-ministre des Finances, a quitté son poste le 31 mai 2023. Chris Forbes a été nommé sous-ministre à titre amovible le 11 septembre 2023.

e Le 23 mai 2023, Isabelle T. Jacques a renoncé à son rôle de substitut au conseil d'administration de la SADC.

Le 11 juillet 2023, la ministre a nommé Grahame Johnson en remplacement de M^{me} Jacques.

f Jeffrey Heath a été nommé au conseil d'administration de la SADC le 31 mai 2023, et Helen R. del Val et Tashia Batstone le 22 juin 2023, pour un mandat de quatre ans chacun. Ces nominations ont permis à David Dominy de mettre fin à son mandat en date du 22 juin 2023. M. Heath et M^{me} del Val ont ensuite été nommés au Comité d'audit et au Comité du risque, tandis que M^{me} Batstone a été nommée au Comité d'audit et au Comité de gouvernance et des ressources humaines. Subséquemment, M. Kriegler s'est joint au Comité de gouvernance et des ressources humaines et a quitté le Comité d'audit, le 1^{er} août 2023.

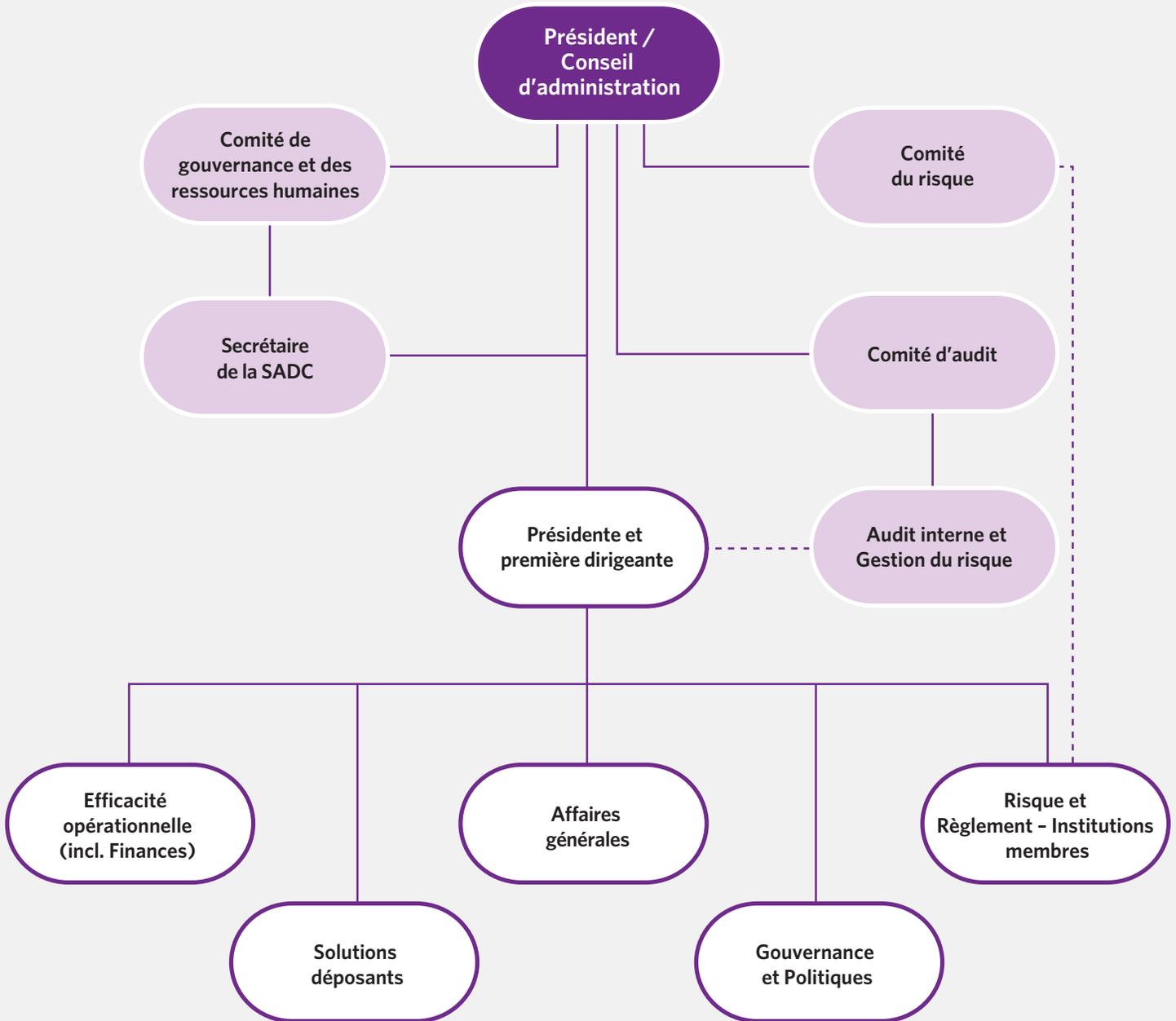
Dirigeants de la SADC

La SADC compte six hauts dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis communiqués à la ministre des Finances. Le conseil d'administration nomme les cinq autres dirigeants de la SADC.

Au 30 septembre 2023, les dirigeants de la SADC étaient les personnes suivantes :

- **Leah Anderson**, présidente et première dirigeante
- **Gina Byrne**, vice-présidente, Risque et Règlement - Institutions membres
- **Michael Mercer**, vice-président, Solutions déposants, et chef, Données et Assurance
- **Angela Roberge**, vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau
- **Jordan Rosenbaum**, directeur financier et responsable, Efficacité opérationnelle
- **Christa Walker**, chef des Services juridiques, secrétaire de la SADC et responsable, Intégration des politiques

Organigramme de la SADC



----- Reflète l'obligation de rendre compte

Annexe B

États financiers et budgets

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la SADC sont respectivement présentés aux figures 1 à 4. Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La [partie 5 - Revue financière](#) traite des hypothèses et des données qui ont servi à la préparation des états financiers ci-dessous.

Figure 1 :
État condensé et projeté de la situation financière au 31 mars
(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions		Plan			
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
ACTIFS								
Trésorerie	16	10	15	15	15	15	15	15
Titres de placement	8 124	9 043	9 081	10 159	11 328	12 574	13 899	15 308
Immobilisations	10	13	11	10	8	6	4	3
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	6	6	5	4	3	2	1
Autres actifs	2	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ACTIFS	8 159	9 072	9 113	10 189	11 355	12 598	13 920	15 327
PASSIFS								
Fournisseurs et autres crédeurs	14	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 100	2 250	2 400	2 550	2 650	2 800	2 950	3 100
Obligations locatives	9	8	8	6	5	4	3	2
Autres passifs	6	5	5	5	5	5	5	5
TOTAL DES PASSIFS	2 129	2 268	2 418	2 566	2 665	2 814	2 963	3 112
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	6 030	6 804	6 695	7 623	8 690	9 784	10 957	12 215
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	8 159	9 072	9 113	10 189	11 355	12 598	13 920	15 327

Figure 2 :

État condensé et projeté du résultat global ; exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions			Plan		
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits tirés des primes	815	861	891	941	982	1 026	1 071	1 118
Produits tirés des placements	125	174	189	273	335	377	423	472
	940	1 035	1 080	1 214	1 317	1 403	1 494	1 590
CHARGES								
Charges d'exploitation	81	89	90	90	88	87	87	86
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200	150	300	150	100	150	150	150
	281	239	390	240	188	237	237	236
Résultat net avant impôt	659	796	690	974	1 129	1 166	1 257	1 354
Charge d'impôts	(11)	(21)	(25)	(46)	(62)	(72)	(84)	(96)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	648	775	665	928	1 067	1 094	1 173	1 258

Figure 3 :

État condensé et projeté des variations des capitaux propres ; exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions			Plan		
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
Solde au début de l'exercice	5 382	6 029	6 030	6 695	7 623	8 690	9 784	10 957
Total du résultat global	648	775	665	928	1 067	1 094	1 173	1 258
SOLDE À LA FIN	6 030	6 804	6 695	7 623	8 690	9 784	10 957	12 215

Figure 4 :

Tableau condensé et projeté des flux de trésorerie ; exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat net	648	775	665	928	1 067	1 094	1 173	1 258
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(125)	(174)	(189)	(273)	(335)	(377)	(423)	(472)
Charge d'impôts	11	21	25	46	62	72	84	96
Autres	4	—	—	—	—	—	—	—
Variation du fonds de roulement :								
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200	150	300	150	100	150	150	150
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	3	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	149	174	189	273	335	377	423	472
Impôt sur le résultat payé	(5)	(21)	(25)	(46)	(62)	(72)	(84)	(96)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	885	925	965	1 078	1 167	1 244	1 323	1 408
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(4)	(3)	(1)	(0)	(0)	(0)	0
Achat de titres de placement	(3 414)	(2 353)	(3 495)	(3 608)	(3 697)	(3 775)	(3 853)	(3 938)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	2 528	1 433	2 533	2 533	2 531	2 532	2 531	2 531
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(890)	(924)	(965)	(1 076)	(1 166)	(1 243)	(1 322)	(1 407)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Paiement en principal sur les obligations locatives	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie	(7)	(0)	(1)	—	—	—	—	—
Trésorerie au début	23	10	16	15	15	15	15	15
TRÉSORERIE À LA FIN	16	10	15	15	15	15	15	15

Figure 5 :

Budget d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
CHARGES D'EXPLOITATION								
Salaires et autres frais de personnel	34,9	41,5	39,2	41,4	41,6	41,2	42,3	43,8
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	22,6	19,5	19,5	12,5	7,6	7,6	7,7	7,9
Frais généraux	7,1	7,8	7,9	8,0	8,5	7,9	7,8	7,8
Locaux	2,5	2,3	2,6	2,5	2,4	2,4	2,5	2,5
Sensibilisation du public	7,1	7,0	7,0	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Traitement de données	7,0	11,0	14,2	19,4	21,3	21,4	20,3	17,1
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	81,2	89,1	90,4	90,3	87,9	87,0	87,1	85,6

Figure 6 :

Budget des investissements

(en milliers de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2022- 2023	2023- 2024	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Coûts de développement de logiciels	3 548	935	935	—	—	—	—	—
Matériel informatique	46	150	75	150	75	75	75	275
Mobilier et matériel	583	200	100	—	100	100	100	100
Améliorations locatives	32	2 500	1 500	1 000	100	100	100	100
TOTAL	4 209	3 785	2 610	1 150	275	275	275	475

Annexe C

Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(1) de la *Loi sur la SADC*, la ministre des Finances peut, à la demande de la SADC, consentir des prêts à celle-ci à même le Trésor et en fixer les modalités. Au besoin, la SADC emprunterait des fonds au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État et en vertu de l'entente de services correspondante conclue avec le ministère des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(2) de la *Loi sur la SADC*, la société d'État peut aussi emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets ou de tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la SADC doit, avant de procéder à une opération d'emprunt, obtenir l'approbation de la ministre des Finances quant au moment et aux modalités de l'opération. Au 31 décembre 2023, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 35 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et la ministre des Finances si, de l'avis de cette dernière, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

Au 31 décembre 2023, la SADC n'avait aucune dette. Le présent plan d'entreprise suppose que la SADC n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention à l'égard d'une institution membre en difficulté, ou si une institution membre venait à faire faillite, la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt. Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la SADC puise en premier lieu dans son portefeuille de placement pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres paramètres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation de la ministre des Finances concernant les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 % de l'actif total de la SADC.

La SADC n'est pas liée par un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

Annexe D

Réduction des dépenses

Le budget de 2023 prévoyait des réductions de dépenses à l'échelle du gouvernement d'au moins :

- 0,8 % en 2024-2025
- 1,7 % en 2025-2026
- 3,0 % en 2026-2027 et les années subséquentes

Le budget de 2023 annonçait aussi une réduction de 15 % des dépenses discrétionnaires prévues en 2023-2024 au partie des services de consultation et autres services professionnels et des déplacements.

Les budgets d'exploitation pour la période de planification comprennent des réductions de coûts correspondant aux attentes du gouvernement. Le tableau ci-après résume les changements apportés au plan des dépenses de la SADC.

(en millions de dollars)*

Type de dépenses	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL
Services administratifs	(0,5)	(1,0)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(6,6)
Déplacements et services de consultation/ professionnels	(1,4)	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(7,4)
TOTAL	(1,9)	(2,5)	(3,2)	(3,2)	(3,2)	(14,0)

* Économies selon la méthode de la comptabilité d'exercice

Pour réaliser ces économies, la SADC a mené un examen complet des priorités, des ressources et des possibilités de réaffectation. Les réductions touchent principalement les services professionnels dont ceux de consultation, la sensibilisation du public, les frais du personnel et les déplacements.

La SADC vise à maintenir dans une fourchette de 60 à 65 % le taux de sensibilisation du public à la protection d'assurance-dépôts. La réduction des sommes consacrées aux publicités pourrait entraîner une baisse du niveau de sensibilisation de l'ensemble du public. Celle des honoraires professionnels, des frais de personnel et des frais de déplacement porte atteinte à la capacité de préparation de la SADC. Cette dernière s'efforcera d'atténuer ces risques.

Annexe E

Respect des lois et des politiques

La SADC dispose d'un processus de gestion de la conformité qui lui permet de s'assurer qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations juridiques et autres. Elle vérifie qu'elle respecte ces exigences et en rend compte au conseil d'administration et à ses comités une fois l'an.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui respecte ses obligations légales. Puis, pendant l'exercice 2023-2024, le Conseil du Trésor a publié de nouvelles directives portant sur des modifications au Règlement sur l'accès à l'information, pour demander aux sociétés d'État, dont la SADC, de publier ces dépenses sur le site Web « Gouvernement ouvert ». La SADC s'y est conformée.

Éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion à ses codes et politiques en matière d'éthique est une condition sine qua non de travail à la SADC, de même que le respect du Code de valeurs et d'éthique du secteur public, qui est intégré aux politiques de la SADC. La SADC a revu ses codes et ses politiques pour tenir compte de la transformation récente de sa culture d'entreprise et de la révision des chartes de son conseil d'administration. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leurs codes respectifs, et indirectement à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et à des lois similaires. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis au Comité d'audit, au Comité de gouvernance et des ressources humaines et au Comité du risque.

À la SADC, tous poursuivent un objectif commun, celui de servir les déposants dans un milieu qui se distingue par des échanges ouverts, une grande sensibilité aux risques, la collaboration et des comportements éthiques. En favorisant une telle culture de travail, fondée sur l'éthique et l'intégrité, le conseil réussit à s'acquitter de son devoir de surveillance de manière que la SADC et lui-même continuent de mériter la confiance du public.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le président du conseil a délégué certains pouvoirs, devoirs et fonctions relevant de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux personnes suivantes : la présidente et première dirigeante ; la chef des Services juridiques, secrétaire de la SADC et responsable, Intégration des politiques (à titre de coordonnatrice AIPRP) ; et la directrice des Services juridiques. Les demandes en vertu de ces deux lois sont adressées à la coordonnatrice AIPRP, qui veille à ce qu'elles soient traitées conformément aux dispositions de chaque loi. Chaque année, la SADC rend compte au Parlement de sa conformité à ces lois.

Loi sur les langues officielles

La SADC est une société d'État, et sa politique en matière de langues officielles respecte la *Loi sur les langues officielles*, le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* ainsi que la *Politique sur les langues officielles* et les directives connexes du Conseil du Trésor. Le Programme des langues officielles de la SADC témoigne de sa contribution à une culture canadienne riche, ouverte et diversifiée. La SADC s'efforce de permettre à ses employés de travailler dans la langue de leur choix tout en offrant au public canadien des services dans les deux langues officielles.

Un champion ou une championne des langues officielles soutient la présidente et première dirigeante dans l'application de la vision qui sous-tend le programme des langues officielles. La championne actuelle est la vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau.

La SADC dispose d'un programme d'apprentissage des langues officielles robuste qui inclut de la formation individuelle, de la formation de groupe pour débutants, des activités spéciales pour célébrer la dualité linguistique, du mentorat et des récompenses. Ce programme va évoluer pour intégrer les nouvelles exigences qui découlent de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Loi sur l'équité salariale

La SADC passe régulièrement en revue ses politiques et pratiques en matière de rémunération pour s'assurer qu'elles demeurent concurrentielles et équitables, y compris à l'interne. L'évaluation des postes à la SADC a toujours été conforme aux normes en matière d'équité salariale et la SADC continuera de respecter la *Loi sur l'équité salariale* et son règlement.

Accords commerciaux

La SADC respecte l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni. Les politiques de la SADC en matière d'approvisionnement et de contrats garantissent un processus ouvert, transparent et équitable, neutre sur le plan géographique, exempt de tout traitement de faveur réel ou apparent et à l'épreuve de tout examen minutieux.

Loi sur l'équité en matière d'emploi et Loi canadienne sur l'accessibilité

La SADC respecte la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, comme on peut le lire dans l'annexe F – Priorités du gouvernement et orientation.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

La SADC prend des mesures précises pour faire respecter la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* récemment promulguée. Conformément aux dispositions de cette loi, la SADC entend présenter les mesures qu'elle déploie dans un premier rapport annuel destiné au ministre de la Sécurité publique d'ici le 31 mai 2024.

En 2023-2024, la SADC s'est dotée d'un Code de conduite des fournisseurs qui énonce divers principes et normes que ses fournisseurs doivent respecter et faire respecter lorsqu'ils traitent avec la SADC. Ainsi, ils doivent faire en sorte que leurs lieux de travail, leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement n'aient jamais recours au travail forcé ou au travail des enfants. La SADC compte aussi recenser les facteurs de risque dans ses chaînes d'approvisionnement, et passer en revue et mettre à jour au besoin ses ententes avec des fournisseurs ainsi que ses modèles de contrats et d'ententes d'approvisionnement, pour tenir compte de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.



Annexe F

Priorités du gouvernement et orientation

Gouvernement ouvert et transparence

Les efforts de transparence de la SADC prennent plusieurs formes : publication sur son site Web de renseignements sur la protection des dépôts et les outils de règlement, publication proactive de renseignements prescrits sur le site « Gouvernement ouvert » et activités de relations externes. Il va sans dire qu'elle produit également tous les rapports exigés par la loi.

Son souci de transparence et de reddition de comptes se manifeste de multiples façons :

- Elle remet chaque année au Parlement, entre autres documents officiels, un rapport annuel et un résumé du plan d'entreprise qui fait état de ses objectifs stratégiques pour la prochaine période quinquennale et des ressources nécessaires à leur réalisation.
- Elle prépare des rapports financiers trimestriels qui présentent les états financiers consolidés du trimestre et de la période écoulée depuis le début de l'exercice.
- Elle affiche sur son site Web ses rapports relatifs à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.
- Elle affiche régulièrement les dépenses en matière de déplacement et de représentation de tous ses cadres supérieurs, du président du conseil et des administrateurs du secteur privé. Chaque année, elle produit un rapport des dépenses annuelles liées aux déplacements, à la représentation et aux conférences, ventilé par catégorie de dépenses.
- Depuis 2023, s'il y a lieu, elle publie également les rapports ci-dessus sur le site Gouvernement ouvert (<https://ouvert.canada.ca/fr>), conformément aux règlements du Conseil du Trésor.
- Elle mène des sondages trimestriels pour mesurer le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et le degré de confiance face à la conjoncture, elle organise des groupes de discussion en vue d'évaluer ses stratégies de marketing et elle consulte le public périodiquement sur des enjeux importants.

La SADC a l'intention de continuer d'enrichir l'information qu'elle destine au public, afin d'inspirer confiance en elle-même et en son mandat.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Cet outil d'analyse permet d'évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre. Dans le sigle ACS+, le « plus » signifie que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi des facteurs comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle.

Annexes

En tant que société d'État, la SADC exerce les activités que lui dicte son mandat en veillant à remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. La SADC dispose d'un programme d'équité en matière d'emploi qui tient compte du genre, entre autres facteurs. Son programme d'éthique englobe l'égalité entre les sexes, et ses administrateurs et employés suivent régulièrement des formations axées sur la diversité.

La SADC mène un programme de sensibilisation du public à la protection qu'elle offre, à l'appui de son mandat. Ces activités visent l'ensemble des déposants, mais elles ciblent certains groupes en particulier, dont les jeunes femmes, qui sont moins au fait de la protection d'assurance-dépôts, d'après les études menées par la SADC. Les achats média et les activités de sensibilisation de la SADC ciblent donc les médias numériques et sociaux privilégiés par les femmes de moins de 50 ans.

Par ailleurs, la SADC mène des analyses qualitatives ciblées auprès de femmes francophones et anglophones, pour s'assurer que les messages transmis dans ses campagnes de sensibilisation correspondent bien à leurs préoccupations. Enfin, la SADC prend des mesures pour que ses documents officiels, son site Web et son centre d'appels soient accessibles à tous.

Culture d'entreprise et milieu de travail sain

La santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail sont d'une importance primordiale pour la SADC. Son mode de travail hybride offre toute la souplesse nécessaire pour préserver la santé, l'équilibre travail-vie personnelle et la sécurité de son personnel.

Le milieu de travail joue un rôle clé dans la vie professionnelle des employés. Les valeurs de la SADC colorent tous ses programmes liés aux ressources humaines, de la gestion du rendement à la formation, au perfectionnement et au recrutement.

Ces valeurs se trouvent aussi dans les énoncés sur l'appétence au risque d'exploitation de la SADC, c'est-à-dire que l'organisation ne tolère aucunement le harcèlement en milieu de travail ou le manque d'ouverture à l'autre et à la diversité. Ses employés doivent pouvoir travailler dans un environnement sain et sécuritaire pour s'acquitter de leurs fonctions du mieux qu'ils peuvent. La SADC a toujours à cœur de sensibiliser ses employés à l'importance de la santé mentale et physique, du mieux-être et de la sécurité.

Relations avec les peuples autochtones

La SADC s'est associée à Indspire, dans le cadre de l'initiative « Bâtir un avenir meilleur », pour instaurer un programme de bourses et ainsi aider les femmes autochtones au Canada à poursuivre des études supérieures. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans l'intérêt à long terme de ces personnes, de leurs familles, de leurs communautés et de tout le Canada. La SADC gère, en collaboration avec Indspire, le processus de demande pour les étudiantes autochtones.

La SADC décerne un total de dix bourses, dont cinq dans des domaines qui la concernent, comme l'économie et les finances, l'administration et l'exploitation, les technologies de l'information et la cybersécurité. Elle informe les boursières des possibilités d'emploi à son service, un autre moyen d'enrichir son bassin de candidats issus d'un groupe marginalisé et d'œuvrer à la réconciliation.

Indspire a supervisé et approuvé tous les messages relatifs au programme de bourses, et fourni toutes les images utilisées sur le site Web et la page de demande.

Diversité, accessibilité, ouverture à l'autre et équité en matière d'emploi

La SADC s'est dotée d'une stratégie qui vise à intégrer dans son milieu de travail des pratiques favorisant la diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre (DEO). Cette stratégie, qui sera intégrée à la stratégie ESG, permet à la SADC de remplir ses obligations au regard de l'équité en matière d'emploi et de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en soumettant un plan sur l'accessibilité et des rapports d'étape. Le tout premier plan sur l'accessibilité de la SADC comprenait un résumé en langage clair, plus facile à lire pour certaines personnes handicapées. La SADC cherche sans cesse à faire connaître ses possibilités d'emploi au plus de gens possible, y compris parmi les quatre groupes désignés aux fins de l'équité d'emploi : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Le tableau « Diversité et équité d'emploi à la SADC » ci-après rend compte de la représentation de ces quatre groupes désignés en 2022-2023. La SADC offre des accommodements aux candidats qui ont un handicap, visible ou invisible, pour qu'ils puissent participer pleinement au processus de recrutement.

Le Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre, créé dans le cadre de notre stratégie DEO, se compose d'employés de la SADC et continuera de faire œuvre utile en 2024-2025. Ce groupe a pour mission d'influer sur les politiques et processus de la SADC, de promouvoir le recrutement et la fidélisation de candidats contribuant à la diversité en milieu de travail et de faire progresser la sensibilisation aux cultures. Par ses démarches, il défend les valeurs de la SADC. Le groupe conseille la première dirigeante et propose des solutions propices à la création d'un milieu de travail plus inclusif pour tous les employés.

La SADC produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi. Y sont présentées les multiples stratégies et activités qui l'aident à conserver des effectifs dont la composition est représentative de la diversité canadienne. La SADC dispose aussi d'un plan d'action qui lui permet de suivre l'avancement des objectifs de la direction en la matière.

Dans le cadre de son plan d'équité en matière d'emploi, pour que les membres des groupes désignés se sentent bien accueillis, la SADC s'efforce de rejoindre les groupes marginalisés là où ils se réunissent. Elle collabore avec des établissements accrédités et diverses agences et associations pour les informer de ses possibilités d'emploi. Son but est de se constituer un bassin de candidats qui la feront bénéficier de points de vue variés et propices à l'innovation. Le site Web de la SADC rend compte de son engagement à respecter la diversité et à offrir des aménagements aux candidats.

La SADC veille toujours à ce que la composition de ses effectifs rende compte de la diversité de la population et à ce que son personnel éprouve un véritable sentiment d'appartenance. Le bien-être des employés, la diversité et la dualité linguistique sont les piliers de sa culture d'entreprise.

Annexes

La SADC continuera de sensibiliser son personnel aux questions de diversité et d'ouverture à l'autre, par le biais de diverses activités et formations, dont les suivantes :

- Formation annuelle obligatoire sur des questions éthiques dont l'ouverture à l'autre et la diversité ; attestation relative au Code de conduite professionnelle et de comportement éthique
- Inclusion de la diversité dans la planification de la relève
- Formations sur la sécurité psychologique, le harcèlement, la prévention de la violence, l'ouverture à l'autre et les préjugés inconscients
- Réaffirmation de la volonté de la SADC d'appuyer la réconciliation et la collaboration avec les peuples autochtones, au moyen de formations approfondies offertes par la société-conseil autochtone NVision Insight Group Inc., et par le parrainage du programme « Bâtir un avenir meilleur » qui offre des bourses à des étudiantes autochtones
- Modules de formation en ligne qui permettent d'en apprendre plus sur les cultures autochtones
- Communications internes dans l'intranet de la SADC tout au long de l'année pour sensibiliser le personnel à une multitude de sujets dont la réconciliation, l'histoire des Autochtones, l'histoire des Noirs, les enjeux LGBTQ2S+, les femmes, le capacitisme, l'accessibilité et la santé mentale
- Programmes de mentorat sur les langues officielles et ciblant les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC). La SADC continuera d'optimiser sa stratégie de recrutement en faisant ce qui suit :
 - Rechercher des plateformes ou des endroits où les membres de groupes désignés se rencontrent virtuellement ou en personne. Ainsi, la SADC collabore avec diverses agences de recrutement, de recherche de cadres supérieurs et de placement, à Ottawa et à Toronto, dans le but de repérer des candidats membres de groupes désignés qui, sans cela, ne seraient pas au courant des possibilités d'emploi à la SADC.
 - Rédiger des offres d'emploi dans une langue qui attire le plus grand nombre possible de candidats, exempte de jargon et d'acronymes, qui privilégie les tournures épicènes et ouvre la porte à des candidats diversifiés ou membres de groupes désignés.
 - Décrire les fonctions du poste et les compétences exigées en langage clair et fournir des exemples précis pour éviter que certains candidats qualifiés, dont les personnes neuro-atypiques, ne sous-estiment pas leurs chances d'être retenus. Par exemple, une offre d'emploi dira « compétences en communication écrite et orale » au lieu de « excellentes compétences en communication ».
 - Tenir à jour la page Carrières sur le site Web de la SADC, pour faire valoir sa culture d'entreprise empreinte d'ouverture à l'autre, et la rendre plus accessible aux personnes handicapées. La SADC propose plusieurs façons de poser sa candidature, afin que tous aient accès aux possibilités d'emploi.

Diversité et équité en matière d'emploi à la SADC

Ensemble du personnel (y compris les dirigeants)*

Groupe	Cible	EXERCICE 2023-2024
Femmes	50 %	57 %
Personnes racisées	20 %	33 %
Personnes handicapées	5,2 %	12 %
Autochtones	4,2 %	3 %

Dirigeants (vice-présidents, responsables, directeurs et gestionnaires)**

Groupe	EXERCICE 2023-2024
Femmes	52 %
Personnes racisées	33 %
Personnes handicapées	13 %
Autochtones	4 %

Hauts dirigeants (vice-présidents et responsables)**

Groupe	EXERCICE 2023-2024
Femmes	71 %
Personnes racisées	14 %
Personnes handicapées	21 %
Autochtones	7 %

Conseil d'administration***

Groupe	EXERCICE 2023-2024
Femmes	36 %
Personnes racisées	18 %
Personnes handicapées	9 %
Autochtones	aucun

Remarques :

* Les données du tableau « Ensemble du personnel » ont été recueillies au moyen d'un questionnaire d'auto-identification. Ce formulaire est distribué à tous les employés, qui y répondent sur une base volontaire. Les cibles sont fondées sur les données de recensement.

** Les données des tableaux « Dirigeants » et « Hauts dirigeants » sont tirées du rapport de 2023 sur l'équité en matière d'emploi à la SADC. La SADC produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi qui tient compte des groupes désignés et qu'elle soumet à Emploi et Développement social Canada pour bien se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

*** À l'heure actuelle, le conseil comprend 16 membres : 1 président, 12 administrateurs et 3 substituts.

Développement durable et écologisation du gouvernement

Les changements climatiques présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. Cette dernière collabore avec les organismes de surveillance du secteur financier à la collecte de renseignements financiers liés au climat pour effectuer des évaluations de risque. Dans le cadre de ses pratiques d'évaluation des risques, la SADC continuera de surveiller et d'évaluer de façon proactive les conséquences possibles du risque climatique sur les institutions membres et, par ricochet, sur elle-même.

Consciente de la nécessité de diminuer son empreinte écologique, la SADC privilégie depuis des années la prise de décisions écoresponsables en ce qui concerne toutes ses activités.

En 2021, la SADC est devenue membre du Conseil stratégique des dirigeants principaux de l'information et elle a signé l'Engagement en matière de TI durable, qui vise à adopter d'excellentes pratiques de développement durable en matière de TI afin d'en réduire l'empreinte environnementale. La SADC gère ses biens de TI suivant des pratiques durables et prend part à des programmes de recyclage en fin de vie s'ils existent.

La SADC inclut dans ses processus d'approvisionnement concurrentiel des critères ESG. S'il y a lieu, et au cas par cas, elle inclut des critères de rendement environnemental suivant lesquels les fournisseurs envisagés doivent obtenir certaines certifications ou respecter certaines normes environnementales.

Dans son budget de 2021, le gouvernement fédéral a demandé aux sociétés d'État dont les actifs dépassent 1 milliard de dollars – c'est le cas de la SADC – d'élaborer et de produire des rapports suivant les directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

La SADC a produit sa première déclaration en 2022-2023, en annexe de son rapport annuel 2023⁵.

Aux fins de cette déclaration et de celles qui vont suivre, la SADC a entrepris l'élaboration d'un registre de ses émissions de gaz à effet de serre qui servira de base de référence pour l'aider à réduire ses émissions, à l'appui de l'objectif de carboneutralité du gouvernement d'ici 2050. Dans l'avenir, la SADC saisira les occasions de faire progresser ses rapports sur les risques liés aux changements climatiques à mesure que les normes internationales évolueront.

Le Centre pour un gouvernement vert du SCT est responsable de la stratégie opérationnelle du gouvernement canadien en matière de durabilité. Il veille à ce que les entités fédérales se rapprochent de leur objectif à long terme, qui consiste à devenir carboneutres, résilientes et écologiques. On encourage les sociétés d'État à adopter la Stratégie pour un gouvernement vert ou à prendre des engagements comparables.

La SADC a aussi élaboré en 2023-2024 sa première stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (voir la section Durabilité de la [partie 3](#) ci-dessus).

⁵ [Rapport annuel 2023](#)

Accessibilité

La SADC est déterminée à faire de l'accessibilité une priorité. Elle s'emploie donc à éliminer les éléments qui nuisent à l'accessibilité de son milieu de travail, de ses activités et de ses services, à mesure qu'elle en prend conscience. Comme le veut la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la SADC revoit chaque année ses objectifs en matière d'accessibilité et produit un rapport sur leur efficacité. Elle publie chaque année des données sur ses employés handicapés, dans le cadre de son rapport sur l'équité en matière d'emploi. La SADC élabore une politique sur les mesures d'adaptation et un passeport pour l'accessibilité qui permettront aux employés et aux personnes qui postulent d'exiger les accommodements dont ils ont besoin au travail. Les employés de la SADC bénéficient de régimes d'assurances de personnes complets ainsi que d'une indemnité relative au mieux-être. La SADC sait que les personnes handicapées sont les mieux placées pour parler d'accessibilité. Chaque année, elle fait appel à un groupe consultatif composé de personnes avec des handicaps visibles et invisibles. Ses précieuses observations aident la SADC à comprendre les besoins des personnes handicapées et à établir les objectifs qui figurent dans son Plan sur l'accessibilité et dans son rapport à ce sujet. La SADC souhaite supprimer les obstacles dès qu'elle en prend conscience et ainsi maintenir un milieu de travail accessible à tous.



Annexe G

Fiche de rendement 2023-2024 au 30 septembre 2023

La Fiche de rendement rend compte des progrès réalisés à l'égard des projets présentés dans le Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 de la SADC, au titre de trois grands objectifs stratégiques.

Être fin prête à effectuer un règlement

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Progrès au T2
Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres	Mettre au point un modèle de tests de tension et évaluer les risques non financiers auxquels font face les institutions membres.	Sur la bonne voie
	Commencer à élaborer un programme d'évaluation, à l'appui des pouvoirs de règlement de la SADC.	Sur la bonne voie
	En collaboration avec la Banque du Canada et le BSIF, faire progresser la planification et les prévisions financières aux fins du projet de modernisation de la collecte des données (MCD).	Toutes les activités progressent comme prévu. La mise à niveau du Système de déclaration réglementaire a été menée à terme.
	Les plans pluriannuels de vérification de la conformité des données des institutions membres et des courtiers-fiduciaires (CF) rendent possible un remboursement plus rapide des dépôts assurés par la SADC.	Sur la bonne voie
Renforcer le cadre et les plans de règlement	Évaluer les outils de règlement applicables aux institutions membres de petite ou moyenne taille.	Activité terminée
	Tenir à jour les plans et manuels de règlement pour chaque institution membre et pour l'ensemble des institutions.	Sur la bonne voie
	Mener des simulations avec des intervenants internes et externes, dans le but d'accroître les capacités de la SADC en cas de crise.	Sur la bonne voie. Trois simulations ont eu lieu, dont l'une avec des représentants des organismes membres du CSIF, et d'autres sont prévues pour novembre et janvier.
Moderniser le cadre de financement et le régime de primes différentielles	Moderniser le cadre de financement <i>ex ante</i> et le régime de primes différentielles.	Sur la bonne voie

Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Progrès au T2
Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers	Évaluer les caractéristiques et l'assurabilité des nouveaux produits d'épargne.	Activité terminée
	Explorer les occasions de moderniser et de simplifier le cadre d'assurance-dépôts et de renforcer les règles de déclaration.	Sur la bonne voie
Faire progresser le projet pluriannuel de modernisation du remboursement des dépôts	Déployer la première phase et faire progresser la deuxième phase (portails et plateforme de remboursement) en vue d'un déploiement en 2024-2025.	Toutes les activités progressent bien.
Déployer une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public, qui mise elle aussi sur des partenariats	Maintenir un niveau de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 % et relever les résultats parmi les groupes cibles.	Sur la bonne voie. Le niveau de sensibilisation du public s'établit à 64 %.

Accroître la résilience de la SADC

Projet	Activité/résultat en 2023-2024	Progrès au T2
Favoriser la croissance des employés et l'évolution de la culture d'entreprise / Se préparer au milieu de travail de demain	Renforcer la réputation d'employeur de choix de la SADC afin de rejoindre un plus grand nombre de candidats et procurer aux employés la meilleure expérience possible.	Sur la bonne voie
	Revoir les programmes d'avantages sociaux et de rémunération.	Activité terminée
Renforcer la cybersécurité	Faire évoluer les pratiques de cybersécurité et accroître la résilience des services technologiques.	Sur la bonne voie
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de technologie d'entreprise	Mener à terme la migration vers le nuage des données et applications et donner suite à l'examen stratégique du modèle de fonctionnement des TI.	Sur la bonne voie
Élaborer une stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Élaborer et publier la stratégie ESG de la SADC.	Sur la bonne voie